

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/10/2024 - 5920 - 2004 B 00188 - 477 729 784 - A.D.R.C.

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
RUE VICTOR HUGO ZONE ARTISANALE		59287 GUESNAIN	
Numéro SIRET* 47772978400017		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2023			31/12/2022
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	27 346	942
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	599 900	599 900
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	12 890	8 065
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	86 688	26 879
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	56 109	25 298
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV	667	665
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 386	7 386
TOTAL (II)		BJ	BK	733 888	669 136
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	209 919	165 046
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	19 450	245 867
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	32 611	23 444
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	670 656	815 881
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	223	1 733
TOTAL (III)		CJ	CK	1 197 975	1 251 971
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 931 863	1 921 107

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		CP	7 386	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	896 943	896 167
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	124 714	190 776
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	1 030 457	1 095 743
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	273 854	263 402
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	569 099	471 178
	Dettes fiscales et sociales	DY	58 328	90 680
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Autres dettes	EA	124	103
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	901 405	825 364
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	1 931 863	1 921 107
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	810 010	637 090
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	444	416

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	627 953	KE		KF	
C	Terrains						KG		KH		KI	
	R	Cons- truc- tions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL	
			- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO	
			- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP	19 958	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant		M3		KS	101 260	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*				KV	33 496	KW		KX	900	
		- Matériel de transport*				KY	2 701	KZ		LA	88 800	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	33 801	LC		LD		
L	Immobilisations corporelles en cours						LE		LF		LG	
E	Avances et acomptes						LH		LI		LJ	
S	TOTAL III						LN	191 216	LO		LP	89 700
F	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
I	Autres participations						8U	665	8V		8W	2
N	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	7 386	1U		1V	
	TOTAL IV						LQ	8 051	LR		LS	2
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						0G	827 220	0H		0J	89 702
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou éval en équ 4				
				par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2			valeur d'origine des immobilisations en fin				
I	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			C0		D0		D7		
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II			LV		LW	627 953	1X		
C	Terrains					LX		LY		LZ		
	R	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC		
			- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF		
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	19 958	MI			
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.					MJ		MK	101 260	ML		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements	- Matériel de transport			MM		MN	34 396	MO		
			- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MP		MQ	91 501	MR		
			- Emballages récupérables et div			MS		MT	33 801	MU		
L	Immob. corporelles en cours		MY			MV		MW		MX		
E	Avances et acomptes		NC			MZ		NA		NB		
S	TOTAL III					NG		NH	280 916	NI		
F	Participations évaluées (mise en équ.)					0U		M7		0W		
I	Autres participations					0X		0Y	667	0Z		
N	Autres titres immobilisés					2B		2C		2D		
	Prêts et autres immob. financières					2E		2F	7 386	2G		
	TOTAL IV					NJ		NK	8 053	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OK		OL	916 921	OM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2023	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SAS ADRC Néant						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1	2	3	4	5	6	
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC										Néant		*
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*										
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles	PE	27 111	PF	235	PG		PH	27 346				
TOTAL I	RK	27 111	RM	235	RN		RO	27 346				
Terrains	PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	11 892	PW	998	PX		PY	12 890				
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	74 381	QA	12 307	QB		QC	86 688				
- Installations générales, agencements et aménagements	QD	23 813	QE	1 671	QF		QG	25 484				
Autres immob. - Matériel de transport	QH	722	QI	6 317	QJ		QK	7 039				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 165	QM	3 422	QN		QO	23 587				
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II	QU	130 974	QV	24 715	QW		QX	155 688				
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	158 084	OP	24 949	OQ		OR	183 033				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst gales. agencet & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR				

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant							
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
R	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
V	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
R	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemnt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T	23 205	6U	1 635	6V	5 390	6W	19 450
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B	23 205	TY	1 635	TZ	5 390	UA	19 450
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	23 205	UB	1 635	UC	5 390	UD	19 450
Dont dotations et reprises									
- d'exploitation				UE		5 390			
- financières				UG					
- exceptionnelles				UJ					
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :		SAS ADRC				Néant		*
-------------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	
	Autres immobilisations financières		UT	7 386	UV	7 386
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	20 546		20 546
	Autres créances clients		UX	283 470		283 470
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY	85		85
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 889		21 889
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 731		8 731
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
		Divers	VP			
	Groupes et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	1 906		1 906
	Charges constatées d'avance		VS	223		223
	TOTAUX		VT	344 235	VU	344 235
RE NV	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	85 471	69 075	16 396
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH	188 382	113 384	74 999
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	569 099	569 099	
		Personnel et comptes rattachés	8C	33 290	33 290	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	19 852	19 852	
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 218	2 218		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 969	2 969		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI			
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	124	124	
		Dette représentative de titres empruntés*	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	901 405	VZ	810 010	91 395
RE NV	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	88 800	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032	
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	78 574		
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Exercice N, clos le :									
31/12/2023									
Désignation de l'entreprise : SAS ADRG Néant ☐ *									
I. REINTEGRATIONS									
BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés									
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles WE									
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG 159									
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB									
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)* WJ Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067) XX									
Amendes et pénalités WJ 470 Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis) XZ									
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI									
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.* WL Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI L7									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%									
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme									
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé) intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212) SU Zone d'ent.* (act. exo.) SW									
Dont : Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage									
TOTAL I									
II. DEDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre II)									
Régimes Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) * imposition nettes - imposées aux taux de 0% particuliers à - imposées aux taux de 19 % et impos. long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures différées Autres plus-values imposées au taux de 19 % Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée * Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)) Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)									
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer									
Mesures Majoration d'amortissement *									
Entreprise nouvelle 44 septies K9 Entreprise nouvelle art. 44 sexies L2 Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A) L5									
Sociétés d'investissement immo. K3 Zone restruc. défense (art. 44 terdecies) PA									
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies) OV Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44) 1F Zone franche d'activités NC (art. 44 quaterdecies) KC									
Zone de revitalisation rurale (44) PC Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) PP Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) PB									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Dédut. div. (cf. feuillet séparé) dont déd. except. (art 39 decies) Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS) ZI									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A) dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C) dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F) dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)									
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
TOTAL II									
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation bénéfice (I moins II) XI 161 458									
des déficits reportables : déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)									
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)									
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO) XN 161 458 XO									

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
			ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant					
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		190 776			
	Prélèvements sur les réserves	0E					
	TOTAL I	0F		190 776			
	Affectation aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
Affectat°	Dividendes	ZD		776			
	Autres répartitions	ZE		190 000			
	Report à nouveau	ZF					
		ZG					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		190 776		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N - 1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	75 470	YQ	24 869	41 829	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	- Sous-traitance			YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	15 238	XQ	78 063	67 449	
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		2 619	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	28 180	21 858	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	213 146	207 721	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	319 389	299 646	
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	3 024	4 895	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	5 008	4 897	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	8 032	9 792	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	426 494	398 605	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	420 130	379 018	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2022) *			OB	322 560		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1
				PV à 19 %	JM		Imputation
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1
			PV à 19%	JP		Imputation	
						JF	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N°SIRET de la société mère	
				JJ			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). ☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).						
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)			
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *			
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%	
1		2	3	4	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme N-1					
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2					
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES					
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice			
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-1					
N-2					
N-3					
N-4					
N-5					
N-6					
N-7					
N-8					
N-9					
N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2023

Désignation de l'entreprise : SAS ADRC		Néant					*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS ADRG		Néant	
Exercice ouvert le : 01/01/2023	et clos le : 31/12/2023	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	11,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 372 767	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	6 372 767	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	44 873	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	44 873	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	5 544 446	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	128 581	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	-0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	5 673 027	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	744 613
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	744 613	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation	HR		

A.D.R.C.
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
Rue Victor Hugo
59287 GUESNAIN
RCS DOUAI 477 729 784

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE
EN DATE DU 26 JUIN 2024

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 124.714 euros de la façon suivante :

- au compte « associée – dividendes à régler ».....	124.000,00 euros
- au compte « autres réserves » pour.....	714,00 euros
TOTAL.....	124.714,00 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du jour de la décision de l'associée unique et à son profit.

Conformément à la Loi, l'associée unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31.12.2022 : un dividende de 190.000 euros.
- exercice clos le 31.12.2021 : un dividende de 76.600 euros,
- exercice clos le 31.12.2020 : un dividende de 68.500 euros,

Extrait certifié conforme
Pour la société Présidente et associée unique, la société SALIS BVBA
Vincent DE MEYER représentant VDeM BVBA
par délégation de Nico VAN BEVER